



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 13 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le Lundi treize février à 19h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 ; Présents : 10 ; Votants : 10 ; Quorum : 8

Date de convocation : 6 février 2023

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – GARDAIS Olivier – GOUINEAUD Frédéric – LESSEUR Thierry – MIMOL Jean-Claude - BON Pierre et Mmes ERABLE Isabelle – MESLAND Christine – DE KERROS Isabelle – RÉMY Véronique.

Excusés : Mme LUCAS Annick pouvoir à Mme MESLAND Christine
Mme AUTANT Sophie pouvoir à Mme ERABLE Isabelle
M. DUMAND François pouvoir à Mme RÉMY Véronique

Absent : M. ROUX Stéphane

Secrétaire de séance : M. GOUINEAUD Frédéric

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 Janvier 2023 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle l'**ORDRE DU JOUR** :

1. Tarifs forfait location salle des fêtes
2. Tarifs forfait location foyer
3. Tarifs participation marche semi-nocturne
4. Tarifs emplacements salon du bien-être
5. Débat salle des fêtes / Collège avec prise de décision
6. Document charte environnementale
7. Informations et questions diverses

1) Révision tarifs pour la location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 9 Mars 2015 fixant le coût de la participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes pour les personnes de la Commune et celle en date du 4 Juillet 2022 fixant le coût de la participation aux frais de fonctionnement de la salle des fêtes pour les personnes hors commune.

Compte tenu des demandes et de l'utilisation de cette salle, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réviser le montant de la participation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir

délibéré, DÉCIDE DE FIXER le montant de la participation aux frais de fonctionnement de la façon suivante :

1/ Pour les personnes de la commune

- * Forfait location : 120,00 €
- * Journée complémentaire : 60,00 €
- * Caution : 200,00 €

2/ Pour les personnes hors commune

- * Forfait location : 600,00 €
- * Journée complémentaire : 150,00 €
- * Caution : 200,00 €

De plus, un chèque de caution pour le ménage d'un montant de 100,00 € et un chèque de réservation d'un montant de 50,00 € seront demandés lors de la remise de la convention signée et de l'attestation d'assurance.

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} Avril 2023.

Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget.

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE d'adopter la tarification ci-dessus exposée à 14 voix pour.

2) Révision tarifs pour la location du foyer

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 Septembre 2020 fixant le coût de la participation aux frais de fonctionnement du foyer.

Compte tenu des demandes et de l'utilisation de cette salle, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réviser le montant de la participation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, DÉCIDE DE FIXER le montant de la participation aux frais de fonctionnement de la façon suivante :

1/ Pour les personnes de la commune

- * Forfait location : 100,00 €
- * Journée complémentaire : 50,00 €
- * Caution : 500,00 €

2/ Pour les personnes hors commune

- * Forfait location : 500,00 €
- * Journée complémentaire : 150,00 €
- * Caution : 500,00 €

De plus, un chèque de caution pour le ménage d'un montant de 100,00 € et un chèque de réservation d'un montant de 50,00 € seront demandés lors de la remise de la convention signée et

de l'attestation d'assurance.

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} Avril 2023.

Les recettes seront imputées à l'article 752 du budget.

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE d'adopter la tarification ci-dessus exposée à 14 voix pour.

3) Fixation de la participation à la randonnée semi-nocturne avec repas par étapes du Samedi 22 Avril 2023

Monsieur le Maire en accord avec la commission communale « Fêtes et Loisirs » propose de fixer le coût de la participation au repas de la façon suivante :

- 14,00 € pour les adultes
- 8,00 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les prix proposés.

Les dépenses seront imputées à l'article 623 et les recettes seront inscrites à l'article 7588 du Budget 2023.

Une réunion de la commission « fêtes et loisirs » aura lieu le Lundi 20 Février à 19h00.

4) Fixation tarif pour la manifestation « Salon du bien-être »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des droits d'occupation du domaine public pour le salon du bien-être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif suivant 5,00 € par emplacement (la table).

Les recettes seront inscrites à l'article 7588 du Budget.

5) Débat salle des fêtes / Collège avec prise de décision

Monsieur le Maire expose la requête de la directrice du collège / lycée Montessori, à ce jour le collège / lycée comptent 62 élèves et 14 professionnels travaillant à la Passerelle. L'établissement de Pessines commence à être de plus en plus connu.

Nous commençons à mettre les élèves sur liste d'attente venant de toute la France ou même de pays étrangers.

Depuis le Covid, nous avons eu de plus en plus de jeunes en phobie scolaire, avec une pression scolaire intense ou parfois un traumatisme de harcèlement les mettant en souffrance psychologique. Notre établissement est une vraie solution pour ces jeunes car ils reprennent confiance dans notre environnement chaleureux, bienveillant et en petits groupes.

Nous nous sommes fait connaître des professionnels de santé de la région, notamment d'une psychiatre très réputée de Royan (ancienne cheffe de service à l'hôpital de Saintes) qui nous envoie des ados en souffrance puisqu'elle a vu les bienfaits pour ses patient(e)s.

L'idée de créer ce qui n'existait pas pour ces adolescents en souffrance (phobie scolaire, troubles compulsifs alimentaires ne permettant pas une scolarité aisée, dépression etc ...) : un lieu alliant pédagogie pour la poursuite de leurs études et ateliers thérapeutiques (et non médical, attention nous ne substituons pas à un accompagnement médical!!!) pour les aider à se sentir mieux dans leur corps, trouver leur identité, évacuer le stress, sortir du traumatisme de harcèlement, etc. C'est ainsi qu'est née l'idée du CENTRE ESPOIR.

L'objectif est de pouvoir accueillir en septembre 10 jeunes en souffrance pour lesquels nous ferions un emploi du temps adapté à leur difficultés, rythme, possibilités etc, avec une salle calme, chaleureuse et créative. Et qui accueillerait deux fois par semaine des professionnels extérieurs pour des ateliers thérapeutiques.

Pour ce projet, nous aurions besoin de la salle des fêtes, qui pourrait ainsi accueillir les ateliers et ces jeunes et nous permettre de nous agrandir.

Enfin , la location de la salle des fêtes en plus des locaux actuels nous permettrait de créer quatre salles pour le collège au lieu de trois actuellement (les deux autres salles étant pour le lycée), ce qui éviterait la complexité du multi niveau et de faire 4 classes de la 6ème à la 3ème. De plus, accueillir ces enfants en plus permettrait d'augmenter un peu les salariés qui sont très investis mais au SMIC et ainsi de les pérenniser car c'est une super équipe !

Ce projet de CENTRE ESPOIR est un beau projet, pouvant aider des jeunes à s'en sortir et à reprendre confiance en eux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de louer la salle des fêtes à l'association « La Passerelle » et DÉCIDE une augmentation du loyer de 220,00 € par mois.

6) Document charte environnementale

M. GARDAIS a fait la présentation de la charte environnementale, le conseil municipal la trouve très claire.

Il faudrait voir pour la faire imprimer par la société Croq'Papier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de garder cette Charte Environnementale.

7) Informations et questions diverses

a- Monsieur le Maire montre les divers vœux reçus par le Sénat, le SDEER et les PFIS.

b- Invitation pour la journée internationale de la femme le 2 Mars à la maison départementale de La Rochelle.

c- CAUE organise un voyage d'étude à Angoulême le jeudi 16 Mars 2023, visite du quartier de l'Houmeau

d- AG de Terre Habitat 17 à Ecoyeux le 4 Mars 2023 à partir de 9h45, Mme MESLAND et M. MIMOL s'y rendront.

e- Invitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Saintes le 8 Mars 2023 à 11h30 pour le bilan économique 2022 et les projets.

f- PLUI un diagnostic va être fait pour désigner :

- Des hameaux (3/4 logements),
- Un village (15 logements),
- Un bourg et centre bourg.

g- Problème famille ORIEUX :

Mrs ARDON et DAUDET veulent monter un collectif contre la mairie. Ils accusent la mairie de ne rien faire contre cette famille. Cependant, ces derniers ne veulent pas porter plainte.

Les mobile-homes installés seraient dans le bois appartenant à M. DAUDET.

Monsieur le Maire a informé la gendarmerie de ce problème.

Monsieur le Maire a convoqué M. et Mme ORIEUX pour les problèmes de stationnement des véhicules sur le chemin rural.

M. BEGUIER qui a un bois à côté de chez eux ne veut pas le vendre. Cependant, une proposition de vendre une bande de 5 mètres de large pour mettre les voitures sera faite à la famille ORIEUX.

M. le Maire va faire jouer ses pouvoirs de police de l'urbanisme. Il faudra qu'il envoie un rapport au Procureur de la République qui décidera des suites à donner.

Il faudrait faire passer la gendarmerie pour le stationnement gênant des voitures.

h- Intervention de Mme ERABLE pour le « Cinéma Plein air » qui aura lieu le 09/09/2023, le choix du film sera « le Chêne » et faire un avant séance. Par exemple, une randonnée commentée de la Mairie jusqu'au chêne millénaire de Montravail.

Il faut prévoir un Food truck.

i- Séance Commission eaux pluviales (CDA) rien de nouveau.

j- L'association Pessinoise ne pourra se faire que lorsqu'il sera trouvé un ou une président(e) qui voudra bien œuvrer dans la continuité de la Mairie.

k- Intervention de M. MIMOL pour la réunion « transition écologique » :

- Plantation de 4 hectares de Miscanthus sur le territoire de la Clisse et Ecoyeux, cette plante serait pour faire des copeaux pour le chauffage.

- M. BARUSSEAU a fait l'éloge des secrétaires des Mairies, une formation « opérat » sera faite courant mars sur l'état des lieux des bâtiments communaux.

- Création d'un poste : les communes devront donner 1€/an et par habitant pour son financement.

60 % d'économies en 2050 devront être faites sur les bâtiments recevant du public.

l- Intervention de Mme RÉMY qui a relancé le sujet d'acheter en gros des pellets. Le problème est celui du stockage et de la gestion des stocks.

m- Intervention de M. LESSEUR qui nous expose le devis du SDV17 pour un montant qui s'élève à 254 113,85 € HT.

1- Chemin des Rullauds 140 ml pour un montant de 14 172,36 € HT.

2- Rue de la Croix 1430 ml pour un montant de 72 120,49 € HT.

3- Rue de la Calinerie 610 ml pour un montant de 45 025,36 € HT.

4- Route des Morins 1170 ml pour un montant de 48 904,09 € HT.

5- Route de Montravail 280 ml pour un montant de 15 730,77 € HT.

6- Rue des Masses 150 ml pour un montant de 15 808, 47 € HT.

Il faut voir pour l'obtention de subventions car il y a des routes accidentogènes.
Pour la route des tourneurs à voir avec la ville de Saintes.
Les banques peuvent prêter 300 000 € sur 20 ans.

n- Défibrillateurs : Intervention de Mme MESLAND qui expose les devis qu'elle a reçu pour de la location.

Après discussion, il serait plus intéressant d'acheter le défibrillateur ou bien de voir pour la réhabilitation du défibrillateur qui est à la Mairie.

o- Mme RÉMY nous remonte l'information comme quoi la parcelle à droite à la sortie « Rue des Châtaigniers » est envahie par les ronces et des branches de bois mort. L'équipe technique ira faire les travaux.

p- Une commission finances aura lieu soit le 26 ou le 28 février.

La séance est levée à 21h35 .

En Mairie, le 16 février 2023.

Le secrétaire de séance,

Frédéric GOUINEAUD



Le Maire,

Philippe DELHOUME

